

Yerres, le 14 septembre 2026

LE MAIRE

Ref : NDA/GH
2026-09-145

Madame Valérie PECRESSE
Présidente d'Ile-de-France Mobilités
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : mutation du COB de Brunoy

Madame la Présidente,

Dans le prolongement d'une conversation récente dont nous vous remercions, permettez-nous d'appeler toute votre attention sur l'enjeu majeur pour notre bassin de mobilités que constitue le devenir du dépôt de bus - « Centre Opérationnel Bus » (COB) - desservant le territoire du Val d'Yerres.

Historiquement implantées à Brunoy le long de la RN6, les installations actuelles sont jugées de longue date vétustes et inadaptées aux nécessités de plus en plus évolutives de l'activité. Hélas, malgré la mobilisation de vos services en lien avec la Communauté d'agglomération, la dernière décennie n'a pas permis de dégager une solution satisfaisante à cette équation apparemment impossible : aucune piste d'implantation alternative dans le secteur du Val d'Yerres n'a ainsi pu être trouvée.

Tant et si bien que, au côté du COB de Draveil qui pourvoit principalement au maillage du territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine, le COB de Brunoy est devenu l'une des causes principales de la défaillance complète et dramatique du service public de bus en Val d'Yerres. En effet, comme l'indiquent le transporteur et l'Autorité organisatrice elle-même, la vétusté des locaux tant de remisage que de maintenance ne permet plus l'entretien d'un parc en quantité et en qualité suffisantes - sachant par ailleurs que le parti-pris du tout-décarboné conduit IDFM à limiter au maximum le renouvellement (même temporaire) de véhicules à motorisation thermique et ce, alors même que la structure de Brunoy n'est pas dimensionnée ni outillée en l'état pour accueillir des bus électriques ou GNV.

Il s'ensuit **une fatale pénurie de bus opérationnels qui cause des offres non réalisées en cascades, des pannes mécaniques en service, des retards chroniques, etc. lesquels s'ajoutent à une information-voyageurs défaillante et à un climat social délétère au sein de l'opérateur actuel** (nous ne manquons pas de revenir vers vous dans un courrier séparé sur la crise que connaît aujourd'hui Keolis VYVS et les solutions immédiates qu'il convient à nos yeux d'y apporter).

Or IDFM s'oriente de guerre lasse vers une solution qui, en réalité, aggraverait dramatiquement les conditions d'exploitation du réseau bus de notre territoire et se révélerait un remède bien pire que le mal : le transfert d'ici 3 à 5 ans du COB de Brunoy dans des locaux à Villemeneux, commune avoisinant Brie-Comte-Robert.

En effet sur tous les plans, en créant un gigantesque « piston » contraire aux règles de l'art les plus élémentaires, une telle mesure constituerait une ABERRATION :

- OPERATIONNELLE : en matière de transports publics routiers en contexte métropolitain, l'allongement des distances est une cause évidente, avérée et fatale de moindre performance du service rendu, qu'aggraverait fortement en l'espèce les aléas liés au trafic comme à l'autonomie comptée des motorisations électrique et GNV. A titre d'exemple, comment assurer sérieusement la régularité de la ligne 4134 (anciennement A) dont l'un des deux terminus / origines est situé à Choisy-le-Roi ? !
- SOCIALE : les personnels de l'opérateur qui résident pour la plupart en Val d'Yerres seraient quotidiennement soumis à des allées et venues interminables tant dans le cadre personnel (pour la prise de service le matin et le retour au domicile le soir) que professionnel (en sens inverse, pour l'accomplissement de leur service), ce qui générerait à coup sûr une rapide et fatale usure professionnelle dans un contexte RH déjà très tendu. Par ailleurs, la configuration des locaux envisagés est réputée inadaptée au regard de la sécurité routière, ce qui ne pourra qu'ajouter au sentiment d'insécurité et à la pression professionnelles ressentis par les personnels ;
- ECONOMIQUE : de même, l'énorme haut-le-pied ainsi créé entraînerait un gaspillage kilométrique considérable, synonyme de surcoût financier incompressible et d'usure accélérée des matériels roulants ;
- ECOLOGIQUE, enfin : outre l'énergie dépensée en pure perte dans ces trajets entre Brire-Comte-Robert et le Val d'Yerres, la circulation tout au long de la journée des bus sur le réseau majeur aggraverait dans le secteur des encombrements routiers endémiques qui, cumulés à l'échelle de la Région Ile-de-France, alimentent un surcroît de pollution (+50% d'émission de CO²) et une perte économique considérable (3,5 Mds € pour l'année 2023), deux phénomènes désormais bien documentés et connus.

INDISCUTABLEMENT, L'ABERRATION OPERATIONNELLE, SOCIALE, ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE D'UNE TELLE MESURE CONDUIRAIT A UN VERITABLE DESASTRE.

C'est pourquoi nous plaçons pour la seule solution que dictent le bon sens et la raison : le maintien in situ du COB de Brunoy et sa mutation complète pour y accueillir une activité modernisée et performante.

Comme le montre la vue aérienne que nous joignons à ce courrier, situé au cœur du Val d'Yerres Val de Seine et de plain-pied sur l'axe routier majeur du territoire (la RN6) qui dessert directement plusieurs de ses communes, le dépôt de Brunoy est implanté sur une emprise dont la superficie et la localisation permettent la construction de locaux pleinement adaptés à leur mission, à moindre coût de fonctionnement - financier et écologique - et à distance tout à fait optimale du lieu de résidence de la plupart de ses personnels.

Les techniques architecturales nouvelles, garantissant à la fois un volume adapté de surfaces utiles, une variété d'usages et une bonne insertion dans le tissu urbain environnant, permettent certainement (comme l'illustrent nombre de réalisations récentes en Ile-de-France et ailleurs) la production d'un tel équipement vertueux, dont le coût important d'origine serait très largement amorti dans la durée.

Enfin, bien que située sur l'emprise du massif de Sénart classé en forêt de protection (le long de la RN6, à un endroit de fait peu attractif pour les usages de loisirs et de promenade), l'aire de remisage à ciel ouvert actuellement en service pourrait bien entendu être maintenue et même, elle aussi, modernisée : en effet, son statut juridique restrictif n'interdit pas a priori l'implantation d'installations légères, de type équipements d'avitaillement pour véhicules décarbonés.

Sachez, enfin, que la Ville de Yerres est favorable à la conduite d'un audit indépendant sur ce chantier crucial pour son avenir, au financement duquel elle serait à ce titre disposée à contribuer.

Ainsi, nous vous serions tout particulièrement reconnaissants de bien vouloir donner toutes instructions utiles pour que les services d'Ile-de-France Mobilités reconsidèrent le projet de déménagement du COB de Brunoy à Villemeneux et engagent les études poussées qui s'imposent pour déterminer les conditions et modalités d'une modernisation des locaux actuels et de nous faire part de la réponse que vous serez en mesure de réserver à cette requête d'importance majeure pour l'avenir du service public de transports locaux à Yerres, comme dans toutes les communes du Val d'Yerres.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bien-tôt,

Le Premier adjoint au Maire,
Chargé de l'Urbanisme,
du développement économique
et des relations institutionnelles
Conseiller départemental


Olivier CLODONG



Le Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

